Demande de subvention

Subventions pour l'année 2026

Associations lyphardaises

Le dossier de demande de subvention pour l'année 2026 est disponible en téléchargement ci-dessous.

Nous vous remerçions de retourner votre dossier **au plus tard le 5 janvier 2026** au service Vie Associative.

Pour toute question, vous pouvez joindre le service Vie Associative au 02 40 91 41 08 ou par mail : vie.associative@mairie-saint-lyphard.fr

Publication des attributions de subventions

Les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants doivent, comme toutes les autorités administratives, mettre à disposition des administrés les données essentielles relatives aux subventions qu'elles versent, **à partir d'un montant unitaire supérieur à 23 000€**.

Ces données figurent dans le tableau téléchargeable ci-dessous.

HOTEL DE VILLE DE SAINT-LYPHARD
1, rue de Kerio
44410 Saint-Lyphard

02 40 91 41 08